

Colbert, que M. de Villeray était arrivé dans la Nouvelle-France en 1651 comme valet du gouverneur de Lauzon qui "le prit en prison de la Rochelle où il estait detenu faute de payement de la somme de 711. comme appert par le papier de la geolle du 10 juillet 1651."<sup>1</sup>

Le gouverneur de Frontenac, dans une de ses lettres, dit que M. de Villeray s'engagea comme soldat dans la garnison de Québec, en arrivant ici. M. J.-Edmond Roy semble croire que M. de Villeray agit plutôt comme secrétaire du gouverneur de Lauzon. Il a pu être en même temps soldat et secrétaire du gouverneur.

A part l'affirmation de M. de Frontenac, nous n'avons pas de preuve que M. de Villeray a été soldat dans la garnison de Québec. Mais il est certain qu'il fut secrétaire du gouverneur de Lauzon. Une concession de terrain à Québec en date du 15 mai 1656, accordée par le gouverneur de Lauzon à Charles Sevestre, lieutenant particulier civil et criminel en la juridiction de Québec, est signée "Lauzon" et plus bas "par Monseigneur, Rouer."<sup>2</sup> Ce Rouer ne peut être autre que notre M. Rouer de Villeray. Dans le contrat de mariage de M. Rouer de Villeray reçu deux années plus tard, le 9 février 1658, par le notaire Peuvret il est également qualifié de "secrétaire du gouverneur." Il ne peut donc y avoir de doute sur ce point.

Dans une colonie naissante les hommes instruits ne sont pas nombreux. Les autorités confient au même individu plusieurs charges à la fois. M. de Villeray, tout en servant de secrétaire à M. de Lauzon, exerça comme notaire à Québec. Ses lettres de nomination n'ont pas été conservées, mais il est certain qu'il exerça cette charge de 1654 à 1657.

Pareillement, nous voyons par la commission de M. Martin de Saint-Aignan comme juge-prévôt de la seigneurie de Beaupré du 7 novembre 1663, que M. de Villeray avait exercé cette charge: "Supplie Charles Aubert la Chesnaye, intéressé pour la plus considérable partie dans la seigneurie de Beaupré et isle d'Orléans, lisons-nous dans cette commission, disant que la dite terre et seigneurie est demeurée depuis un assez long tems sans juge, par la caducité du sieur Olivier Le Tardif, et la *démision du sieur Rouer de Villeray de sa commission de juge-prévôt en la dite terre . . .*"<sup>3</sup>

A quelle date M. de Villeray fut-il nommé juge prévôt de la seigneurie de Beaupré? Combien de temps garda-t-il cette charge? Il nous est impossible de répondre à ces deux questions, mais rien

<sup>1</sup> *Bulletin des Recherches Historiques*, vol. XXI, p. 197.

<sup>2</sup> Pièces judiciaires, notariales, etc., etc., conservées aux Archives Judiciaires de Québec, première liasse, n° 33.

<sup>3</sup> *Édits et Ordonnances*, vol. III, p. 86.

1920  
(60)